



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°056/2025
SEANCE DU : 4 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 04/12/2025

Affichée le : 28/11/2025

Transmise le : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 4

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Laurent COHEN
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Allyson PALLUD
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Edouard DEGREMONT
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Vincent BRUEL
			Sylvie GUIMIOT
			Romain PREVALET

Absents représentés :

Sylvie GUIMIOT	pouvoir à Françoise GODENNE
Monique ROBERT	pouvoir à Aïcha FOURCROIX
Patricia GOASDOUE	pouvoir à Patrick RAOULT
Allyson PALLUD	pouvoir à Thierry CHAUMERLIAC
Laurent COHEN	pouvoir à Hervé WEIFFENBACH
Cécile DOLQUES	pouvoir à Tatiana D'ANDREA

Absents non représentés : Vincent BRUEL, Romain PREVALET, Pascal BARBIER, Hubert De RANCOURT

Secrétaire de séance : Patrick RAOULT

Délibération n°056/2025 : groupement de commandes des marchés entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie et fournitures scolaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2122-22, L. 5211-4-1,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la Communauté de communes [nom exact : CCVO3F] décidant de constituer un groupement de commandes pour :

- l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux incendie,
- les fournitures scolaires,

Considérant l'intérêt pour la commune de Presles de mutualiser les achats avec les autres communes du territoire afin :

- d'optimiser les coûts d'entretien et de maintenance des BPI,
- de bénéficier d'économies d'échelle sur les fournitures scolaires,
- de sécuriser juridiquement la procédure en s'appuyant sur la compétence et les moyens de la CCVO3F,

Considérant que la CCVO3F assurera le rôle de **coordonnateur du groupement**, notamment la gestion de l'ensemble de la procédure de passation des marchés,

Considérant que chaque membre du groupement restera **autonome pour l'exécution financière** des marchés concernant ses besoins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** que la commune de Presles adhère au groupement de commandes organisé par la CCVOSI portant sur l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux incendie et les fournitures scolaires.
- **PRECISE** que les dépenses relatives à l'exécution des marchés correspondant aux besoins propres de la commune seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal, aux articles correspondants.
- **AUTORISE** le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 095-219505047-20251204-0562025-DE

Berger
Levraud

Pour extrait certifié conforme, le 5 décembre 2025

Le Maire,
Céline CAUDRON

